

**M. Domm:** Madame le Président, le ministre aurait intérêt à relire les déclarations qu'il a faites au sujet de l'enquête publique. Après huit semaines d'interrogation à la Chambre, on ne nous avait pas encore promis d'enquête publique avant cet instant même.

LES MESURES DISCIPLINAIRES PRISES CONTRE LES EMPLOYÉS—  
ON DEMANDE UN SURSIS

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, je poserai ma seconde question au même ministre. Voudrait-il accorder un sursis aux cinq membres du personnel d'Air Canada, en attendant que l'enquête publique ait lieu? Pourquoi le ministre condamne-t-il d'avance cinq membres du personnel d'une société de la Couronne, en fonction de renseignements fournis à tort par le président d'Air Canada?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, s'il y a quelqu'un ici qui condamne d'avance, c'est bien le député. Dans ses déclarations et ses questions, il se prononce sur un certain nombre de dispositions prises par la direction d'Air Canada sans savoir si elles sont justes ou pas. Pour un parlementaire, c'est bien le comble de l'inconscience, madame le Président.

Nous suivons la procédure voulue en demandant un examen public, et cet examen va mettre au jour tous les tenants et les aboutissants de l'affaire. Il faudrait bien que le député attende que cet examen au grand jour ait lieu avant d'ériger des bâchers comme il le fait cet après-midi.

\* \* \*

LES ARTS

LES MESURES APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU REVENU  
NATIONAL (IMPÔT) AUX ARTISTES DE LA CÔTE OUEST

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre sait sans doute qu'un artiste bien connu de la côte ouest va jeter au feu une bonne partie de son œuvre jeudi matin, afin de ne pas être obligé de payer l'impôt sur des œuvres qui ne sont pas encore vendues. Ce geste de désespoir sera le résultat d'une longue période de harcèlement perpétré par des agents du fisc contre cet artiste en particulier et contre les artistes en général. De concert avec ses collègues, le ministre a-t-il décidé d'intervenir pour mettre un terme à cette situation scandaleuse et sauver l'art canadien ou va-t-il rester indifférent à cet autodafé?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, la question que le député soulève en ce moment est une affaire essentiellement fiscale qui devrait être soumise à mon collègue, le ministre du Revenu national. En

Questions orales

ma qualité de ministre des Communications, j'ai affirmé à maintes reprises que nous souhaitons que la loi de l'impôt traite le plus équitablement possible l'ensemble des artistes, tout comme les autres contribuables canadiens. J'ai déjà signalé ce cas au ministre du Revenu national qui, m'a-t-on dit, examine actuellement les faits.

**M. Fraser:** Madame le Président, manifestement le ministre se défile, lui dont la tâche consiste entre autres choses à défendre et à favoriser la cause de l'art dans notre pays.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Madame le Président, jeudi matin, à moins de changement imprévu, cet artiste brûlera ses œuvres. Le 23 septembre dernier, le ministre a reçu une copie d'une longue lettre rédigée par des représentants des artistes canadiens. Cette lettre faisait état de la situation, réclamant la fin des procédés de harcèlement en attendant que soient réexaminées les dispositions fiscales relatives aux artistes. Le ministre est-il prêt à nous promettre aujourd'hui que cela sera fait et qu'on va mettre un terme à cette honteuse situation? Dans le cas contraire, nous allons devenir la risée de tous les artistes du monde.

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je sais que le député aime beaucoup jouer la comédie au Parlement et il est fier de l'image qu'il a invoquée. Il sait fort bien que cette question relève de mon collègue le ministre du Revenu national. Il sait fort bien également que toutes ces questions doivent être réglées par le ministre du Revenu lui-même. Répondant à sa première question, j'ai fait savoir au député que j'avais déjà signalé le cas au ministre du Revenu national. Et je compte bien lui en parler de nouveau. Le député agit par opportunisme politique.

\* \* \*

L'ENVIRONNEMENT

LES PROJETS D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS EN SASKATCHEWAN

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Au nom de son gouvernement, il a conclu des accords avec les municipalités régionales de Sudbury et de Niagara et avec la ville de Timmins et la province de l'Ontario dans le cadre du programme spécial de reprise économique. Or, il est prévu dans ces ententes que le gouvernement fédéral assumera 50 p. 100 des frais d'assainissement des eaux et de canalisation des égouts. Le gouvernement va-t-il conclure une entente semblable avec la province de la Saskatchewan et avec la ville de Regina pour que cette dernière soit traitée sur le même pied que les autres municipalités du pays?